

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-638

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouveau	<i>N° 2024-638</i>

Politique de la ville - Attribution de subventions d'investissement au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Rappel sur le règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

Le règlement permet la participation de Bordeaux Métropole à la création ou la requalification d'équipements de proximité de compétence communale en direction majoritairement des habitants des quartiers prioritaires et valorisant le quartier.

Ces projets doivent être conformes aux objectifs des conventions territoriales du contrat de ville et inscrits dans les contrats de codéveloppement.

Bordeaux Métropole peut intervenir jusqu'à 25 % du coût HT de l'équipement (travaux et études), avec un plafond de subvention de 1 500 000 €.

2. Le projet proposé

La commune de Floirac a sollicité Bordeaux Métropole pour participer au financement d'un projet d'équipement de proximité situé dans le quartier politique de la ville « Jean Jaurès » : le réaménagement de l'esplanade des libertés.

Un premier aménagement de cet espace avait eu lieu dans le cadre du projet de renouvellement urbain « Libération » lancé en 2005.

Aujourd'hui, la ville de Floirac souhaite enrichir cet espace afin de permettre son appropriation par le plus grand nombre :

- renforcement de la végétalisation,
- installation d'aires de jeux, pour les petits, moyens et grands enfants,
- installation d'espaces de regroupement pour les manifestations culturelles, en lien avec la M270 (grandes clairières, gradins, bornes foraines...),
- un espace pour la pratique de la pétanque restructuré et agrandi,
- un espace proposant la pratique du fitness,
- le renforcement du mobilier d'assise à proximité des équipements.

Cet aménagement inclut en outre une gestion des eaux pluviales repensée et un maillage de cheminement doux depuis les quartiers vers les équipements publics.

Le projet a fait l'objet d'une démarche de concertation menée en 2022.

Le coût total de l'opération s'élève à 537 305 € HT et les travaux sont prévus d'octobre 2024 à mars 2025.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financiers	Montant en €	en %
DETR	54 799 €	10%
Agence de l'eau	75 000 €	14%
Plan 5000 terrains de sport	36 425 €	7%
Fonds vert	82 614 €	15%
Bordeaux Métropole RI 1M arbres	16 000 €	3%
Bordeaux Métropole RI Nature	20 000 €	4%
Bordeaux Métropole RI Politique de la ville	75 820 €	14%
Ville de Floirac (maître d'ouvrage)	176 647 €	33%
<i>Total</i>	537 305 €	100%

La subvention sollicitée auprès de Bordeaux Métropole au titre de la politique de la ville, objet de la présente délibération, est de 75 820 €, soit 14 % du coût HT de l'opération. Les modalités de versement sont détaillées dans la convention jointe en annexe.

Ce projet est éligible au règlement d'intervention de la politique de la ville, dont les conditions ont été révisées par délibération du conseil métropolitain du 7 juin 2024. Il est intégré à l'avenant n°1 au Contrat de codéveloppement (CODEV 6).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2024-174 du 12 avril 2024 approuvant le contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »

VU la délibération n°2019-466 du 12 juillet 2019 relative au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, modifiée par la délibération n°2024-268 du 7 juin 2024 portant sur son actualisation,

VU la délibération n° 2024/578 du 6 décembre 2024 relative l'avenant n°1 aux contrats de codéveloppement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole participe au financement d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de renforcer la cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer une subvention d'équipement à la commune de Floirac à hauteur de 75 820 € pour le projet de réaménagement de l'esplanade des libertés,

Article 2 : La dépense correspondante est imputée au budget de l'exercice concerné – chapitre 204, compte 2324, fonction 52,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU